

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	13

2-2909/2023

Date de la convocation
22 septembre 2023
Date d'affichage
22 septembre 2023

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 29 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à six heures quinze minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Alain KOMPANITCHENKO, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Bruno LERMANOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), M. Jean-Pierre BRITIS (ayant donné procuration à M. Guy BITAILLOU), M. Yannick CLAVERIE.

Secrétaire de séance : M. Patrick PAREDES.

Objet : convention de servitude ENEDIS sur la parcelle B0029

Dans le cadre de travaux réalisés par ENEDIS, un poste de distribution publique a été implanté sur la parcelle cadastrée section B n° 0029 sise l'Eglise, et propriété de la Commune de GABASTON (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE que la parcelle cadastrée section B n° 0029 sise l'Eglise, soit grevée d'une servitude moyennant 10 €, pour l'implantation d'un poste de distribution publique au profit d'ENEDIS.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

